

**MÉMOIRE POUR LA 2<sup>E</sup> ÉCOLE DANS LE \*TRIANGLE\*  
PRÉSENTÉ À L'OCPM LE 10 JUILLET 2013**

**LES ENFANTS ET LEUR ÉDUCATION EN TANT QUE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÎLE-DES-SŒURS**

Je m'appelle Jacline Leroux, je suis célibataire, je n'ai jamais eu d'enfants, je suis citoyenne résidente de L'Île-des-Sœurs depuis 1976, et j'aurai avant la fin de l'année 2013, 65 ans. J'ai très bien vu depuis 37 ans l'évolution de l'Île dans son ensemble, autant au niveau démographique qu'au niveau développement immobilier.

Je représente bien la génération de la grande majorité des opposants non favorables au projet pour la construction d'une 2<sup>e</sup> école primaire à L'Île-des-Sœurs. Par contre, en tant que citoyenne responsable et consciente de l'urgence d'agir dans ce dossier, de la problématique entourant les difficultés de l'école actuelle surpeuplée et de la triste réalité des parents coincés entre leur travail de plus en plus exigeant, du trafic auquel ils doivent faire face à chaque jour à cause de toutes les constructions passées et à venir déjà annoncées pour le pont Champlain, l'échangeur Turcot, l'autoroute Bonaventure et l'éducation primordial de leurs enfants dans un environnement scolaire adéquat ici à L'Île-des-Sœurs, je dois absolument essayer de vous convaincre de procéder immédiatement à la construction de l'école dans le \*triangle\* pour la rentrée scolaire septembre 2014-2015.

Quand je suis arrivée à l'Île en 1976, il y avait environ 3,000 résidents, tous locataires aux Structures Métropolitaines, la grande majorité étaient célibataires, séparés, divorcés, artistes, politiciens ou retraités et il n'y avait pas ou peu de familles avec des enfants. Il n'y avait peu ou pas de services aussi. Étant donné, la proximité de travail au centre-ville et du côté champêtre attirant des lieux, les familles ont commencées à s'implanter ici petit à petit et l'Île est devenue plus vivante, des services se sont ajoutés afin de répondre à la demande, des parcs ont été aménagés et finalement après une bataille assidue de la part des parents, une école est apparue sous la forme de maisons mobiles. Ce n'était pas le grand luxe mais au moins, les enfants avaient leur école de quartier puisque nous habitons sur une île. Bien entendu, au fil des années, les familles sont arrivées en plus grand nombre et la population a continué d'augmenter pour atteindre aujourd'hui presque 19,000 résidents. D'après les statistiques prévues et l'immigration de plus en plus grande à l'île, nous devrions rejoindre les 25,000 résidents d'ici quelques années.

Bien entendu, les maisons mobiles sont devenues une vraie école primaire qui a été agrandie 3 fois au Parc Elgar et depuis 2010, un petit groupe de parents ont réalisés qu'il y avait un besoin urgent d'une 2<sup>e</sup> école afin de contrer toutes les difficultés auxquelles une école primaire de 1,000 élèves fait face à tous les jours, tant pour les enfants que pour les enseignants de l'école.

Me direz-vous, de quoi je me mêle, moi qui n'ai pas d'enfants à l'école primaire?

Et voici ma réponse! Connaissez-vous bien la réalité des parents de L'Île-des-Sœurs?

Depuis l'année 2010, je me suis impliquée avec un petit garçon du nom de Nicolas allant au CPE près de l'École primaire actuelle à la demande de ses parents, mes voisins, 3 jours semaines, matin et soir, à cause de leurs difficultés à gérer leur conciliation travail-famille due principalement aux exigences du travail débutant entre 7h30 et 8h00 le matin et se terminant vers les 17h30 et 18h00 le soir puisque leur travail se trouve aux antipodes de l'Île, l'un à St-Lambert et l'autre à St-Laurent et ils doivent composer avec le trafic entourant le pont Champlain, l'échangeur Turcot et l'autoroute Bonaventure avec toutes les différentes constructions en vigueur depuis ce temps-là, sans oublier les tempêtes de neige l'hiver, l'horaire d'ouverture et de fermeture du CPE, les grands parents habitant au Saguenay, donc pas disponibles pour prendre la relève, le stress du travail et du trafic pour se rendre à la maison afin de s'occuper du petit Nicolas, le faire manger, le baigner, lui raconter une histoire avant le coucher, nettoyer la maison, faire des lavages plus fréquents parce que les enfants reviennent des garderies tous sales, et ensuite, continuer son travail sur ordinateur et répondre à tous les courriels urgents des patrons devenus trop exigeants avant le lendemain matin.

Des parents comme cela, il y en a des centaines à l'Île car maintenant, l'immigration a fait sa place ici et les Structures Métropolitaines (location seulement) ouvrent leurs portes aux immigrants de tous les pays, ce qui enrichi encore plus notre île aux détriments des personnes plus âgées qui ne veulent pas de changement et surtout pas d'enfants près de leur cour. Même la pondération des enfants à l'École primaire est d'environ 56 % immigrants parlant une autre langue que le français à la maison. Ces immigrants parents avec 2 ou 3 enfants vivent les mêmes difficultés que mes voisins, à la différence que les grands parents habitent un autre pays. La majorité des familles vivant cette situation pourraient bénéficier justement du projet de la 2<sup>e</sup> école puisqu'ils habitent à proximité et leurs enfants pourraient marcher sur une plus courte distance pour aller à l'école car ils le font déjà pour aller à l'école primaire maintenant, d'où la nécessité de la brigadière au coin de Berlioz et boulevard Île-des-Sœurs. Moi-même, je le fais avec le petit Nicolas de 5 ans pour aller au CPE collé à l'école primaire en passant par la forêt, été comme hiver. Les enfants adorent marcher et moi aussi.

Maintenant, parlons du pourquoi il y a urgence d'agir dans ce dossier de la 2<sup>e</sup> école afin d'alléger les inquiétudes des parents de l'Île si l'école n'est pas construite pour la rentrée scolaire de septembre 2014 au \*triangle\*.

En septembre 2011, comme le petit Nicolas avait commencé à jouer au soccer durant l'été et que c'était le party de la remise des trophées, les parents de Nicolas m'ont invitée à les accompagner et c'est à ce moment-là que la maman de Nicolas, qui parlait à d'autres mamans, m'a présentée aux 2 personnes en charge du Comité de parents existants à l'Île, Olivier Drouin et Catherine Calabretta, afin que je leur accorde du temps de bénévolat pour les aider dans le 1<sup>er</sup> projet de l'école au Parc de la Fontaine car ils faisaient face à des opposants qui avaient décidé de faire de la politique sur le dos des enfants en semant de la désinformation sur le projet présenté par la mairie de Verdun et accepté par la Commission Scolaire Marguerite-Bourgeoys et le député provincial Henri-François Gautrin. En 2011, le comité de parents qui avaient travaillé avec la mairie de Verdun sur les deux projets de terrains disponibles pour la 2<sup>e</sup> école dans l'immédiat, avait choisi et bonifié celui du stationnement de béton et du parc à chiens au lieu du \*triangle\* afin d'en faire un parc-école de

marcheurs comme il en existe beaucoup d'autres ailleurs au Québec, à Terrebonne, Longueuil, St-Joseph en Abitibi, Valleyfield, St-Bruno de Montarville, etc.

Ce projet de parc-école de marcheurs à l'Île-des-Sœurs a même été choisi par **ARQ**, ARCHITECTURE-QUÉBEC, mai 2012 par M. Gonzalo Lizarralde, Professeur à l'École d'architecture, Université de Montréal, Directeur du Groupe de recherche IF, grif, par M. Michel Max Raynaud, Professeur à l'Institut d'Urbanisme, Université de Montréal, membre du Groupe de recherche IF, grif, et par Mme Iskra Latunova et Michel de Blois, candidats au PhD en aménagement, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, affiliés au Groupe de recherche IF, grif, et publié dans leur édition de mai 2012, numéro 159, dont j'ai une copie originale en mains. C'est en effet le plus beau projet conçu que j'ai pu voir depuis mon arrivée à l'Île en 1976.

Voyant l'énormité de la désinformation par les opposants au projet de l'école qui circulait dans les 8 zones contigües au terrain choisi, j'ai alors décidé de faire des présentations publiques pendant 3 jours en continu au Centre commercial Le Village en utilisant les affiches déjà conçues du projet par Verdun, avant et après la construction de l'école, afin d'informer adéquatement les 3,000 personnes (4%) qui prenaient la décision d'accepter ou de refuser le projet, dont 2,000 personnes habitaient les Verrières. Par la suite, ma collègue bénévole habitant les Verrières et moi-même avons décidé de faire les présentations chez elle aux gens des Verrières seulement. Vous n'avez pas idée du nombre de personnes que nous avons convaincues d'accepter le projet tel quel, simplement en leur montrant les 2 maquettes, avant et après la construction de l'école.

Vous savez, les personnes résidentes des Verrières sont pour la très grande majorité retraitées et âgées et il est très facile de leur faire peur et de les désinformer sur une situation car ce sont des personnes plutôt vulnérables et les politiciens les utilisent malheureusement beaucoup trop pour leur bénéfice et c'est ce dont nous avons à faire face avec des opposants de mauvaise fois les manipulant.

Le temps nous a manqué car la journée de la signature des registres du 26 octobre 2011 est arrivée trop vite et nous n'étions que 2 personnes à faire les appels et les présentations parce que nous étions disponibles jour et soir, comme les retraités des Verrières qui ont tout leur temps en disponibilité, mais qui n'est pas la réalité des parents dans leur conciliation travail-famille ayant absolument besoin de la dite école. Ce qui devait arriver est arrivé et nous avons perdu le projet à la signature des registres de l'Article 89 de la Loi 69, et M. Claude Trudel, ancien maire de Verdun, n'a pas voulu prendre le risque d'aller en référendum en janvier 2012.

Heureusement, les parents impliqués dans cette bataille pour une 2<sup>e</sup> école n'ont pas baissé les bras et nous avons décidé de fonctionner autrement en 2012. Pendant qu'un groupe de 7 parents appelés le Collectif de parents fonctionnaient avec les instances politiques en places à essayer de trouver des solutions viables, j'ai approché le même comité des 5 parents du début à fonder l'Association des familles de L'Île-des-Sœurs (AFIDS), OSBL, afin de défendre les intérêts des familles et leur mieux-être et d'amener un plus grand nombre de parents à participer et à s'impliquer dans le débat de notre communauté à l'Île pour la construction de la 2<sup>e</sup> école. L'AFIDS est d'ailleurs officiellement reconnue par l'arrondissement de Verdun et nous collaborons avec eux et la CSMB pour l'amélioration de notre communauté intergénérationnelle

et multiculturelle. Nous comptons maintenant 530 membres. Pour plus de détails, voir [www.afids.ca](http://www.afids.ca).

Avec l'aide de notre député provincial, M. Henri-François Gautrin, le 13 juin 2012, toute l'Assemblée Nationale à Québec, tout parti politique confondu, tous les députés de la l'Assemblée ont voté à l'unanimité pour amender la Loi 69, incluant l'article 89, dont vous connaissez les détails et du pourquoi de votre présence aujourd'hui et des consultations publiques en cours afin de décider de la construction ou pas de la 2<sup>e</sup> école de L'Île-des-Sœurs sur le terrain recommandé, le \*triangle\*, par la mairie de Verdun et la Commission Scolaire Marguerite-Bourgeoys. La vraie démocratie s'est prononcée à l'Assemblée Nationale hors de tout doute!

### **Conclusion :**

Étant donné que les politiques gouvernementales provinciales sont axées sur les besoins des familles afin d'augmenter notre taux de natalité très bas en comparaison du vieillissement de la population du Québec en étant le 2<sup>e</sup> plus élevé au monde après le Japon, étant donné aussi que les enfants d'aujourd'hui sont nos entrepreneurs, nos professionnels et nos décideurs politiques de demain, étant donné que les parents, les enfants et les enseignants travaillant dans les conditions de l'École primaire actuelle souffrent, étant donné que la demande pour la 2<sup>e</sup> école et la subvention de 10.5 millions existe depuis le 5 avril 2011, ne trouvez-vous pas que la saga a assez duré et qu'il est plus que temps d'agir et d'accepter le projet du \*triangle\* tel que soumis par l'Arrondissement de Verdun et accepté par la Commission Scolaire Marguerite-Bourgeoys parce qu'il n'y a pas d'autres alternatives à court terme? L'AFIDS travaillera certainement à trouver des solutions pour améliorations sur certains détails déjà soumis lors des consultations publiques de juin dernier. Les parents fonctionnent toujours en mode solutions dans leur conciliation travail-famille.

Beaucoup de parents vont quitter l'Île s'il n'y a pas de 2<sup>e</sup> école construite pour la rentrée scolaire de septembre 2014 et déjà plusieurs l'ont déjà fait à cause des dilemmes entourant la problématique de la construction de l'école. Seulement sur ma rue, il y a 13 pancartes affichant condo à vendre et ce sont des condos d'immeuble à 3 étages ayant des enfants allant à l'école ou en garderie maintenant et qui bénéficieraient de l'école puisque j'habite dans le secteur de l'Esplanade de l'Île, l'endroit où les enfants seront des marcheurs vers la nouvelle école du \*triangle\*.

Je vous demande humblement d'écouter les cris du cœur des parents épuisés et des enfants ayant droit à une éducation valable dans un environnement scolaire adéquat et à court terme, puisque ce sont eux les enfants qui représentent notre développement durable à l'Île-des-Sœurs et non les personnes âgées des Verrières. Loin de moi l'idée de discriminer les personnes âgées versus les enfants, mais il faut se rendre à l'évidence et rester honnête avec soi-même dans une société vieillissante et j'en fais partie aussi à l'âge de 65 ans.

En terminant, je vous soumetts trois lettres ouvertes publiques adressées aux opposants des Verrières en octobre 2011, leur demandant de ne pas aller signer le registre du 26 octobre 2011 :

- M. Henri-François Gautrin, député de Verdun
- M. Samuel Gewurz, Président de la Corporation Proment

- M. Vincent Lagueux, membre AFIDS, citoyen limitrophe de la rue Terry-Fox, insulaire depuis 1989, papa de 2 enfants fréquentant l'école primaire.

Ces mêmes opposants, incluant l'APRIDS et le CDDIDS, sont encore devant l'OCPM aujourd'hui afin de vous demander de refuser le projet de la 2<sup>e</sup> école tel que soumis par Verdun et la CSMB.

S-V-P ne les écouter pas au nom des enfants de l'Île-des-Sœurs.

Citation de Balzac : \*La famille sera toujours la base des sociétés\*

Bien à vous et merci de votre attention.

Jacline Leroux

Résidente de L'Île-des-Sœurs depuis 1976

Semi-retraîtée

Membre fondateur de l'Association des familles de L'Île-des-Sœurs (AFIDS)

OCPM

ANNEXES À MON MÉMOIRE # 8.1.9

Jacline Leroux  
Résidente de L'Île-des-Sœurs depuis 1976

Titre du mémoire :

LES ENFANTS ET LEUR ÉDUCATION EN TANT QUE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÎLE-DES-SŒURS

Annexe 1 : Page 3, exemples de parc-école de marcheurs au Québec

Annexe 2 : Page 3, 2<sup>e</sup> paragraphe, ARQ, ARCHITECTURE-QUÉBEC  
Revue de Mai 2012, # 159

Annexe 3 : Page 4, dernier paragraphe, lettre du Député de Verdun, M. Henri-François Gautrin, adressée à tous les citoyens de l'Île-des-Sœurs, le 12 octobre 2011 pour accepter le projet du parc-école de marcheurs au parc de la Fontaine.

Annexe 4 : Page 4, dernier paragraphe, lettre ouverte aux résidents des Verrières au sujet du projet de la nouvelle école primaire de M. Samuel Gewurz, Président de la Corporation Proment, en octobre 2011, pour accepter le projet du parc-école de marcheurs au parc de la Fontaine.

Annexe 5 : Page 5, 1<sup>ère</sup> ligne, Lettre à mes voisins des Verrières de M. Vincent Lagueux, membre AFIDS, citoyen limitrophe de la rue Terry-Fox, insulaire depuis 1989, papa de 2 enfants fréquentant l'école primaire de l'Île-des-Sœurs.

Jacline Leroux

ANNEXE:1

Voici plusieurs exemples de parc-école et peut-être des idées pour du financement. Je suis certain qu'il y a plusieurs autres exemples inspirants. Mais déjà on peut communiquer avec le PACC et aussi voir si nous pouvons demander des dons comme Valleyfield le fait ?

La ville de St-Bruno de Montarville a je crois 5 parc-école.

Terbonne :

« Grâce à notre protocole d'entente avec la Ville de Terrebonne, nous sommes en mesure d'offrir des infrastructures sécuritaires et de qualité aux jeunes. La réussite scolaire passe inévitablement par un environnement sain où les jeunes peuvent bouger et s'amuser. Je suis très heureux de voir que l'école Saint-Louis à Terrebonne dispose maintenant d'un parc-école digne de ce nom. Un parc qui fera le bonheur des jeunes et des familles du quartier », a ajouté M. Yves Saint-Denis.

[http://www.ville.terrebonne.qc.ca/actualites\\_540-000-investissement-au-parc-ecole-saint-louis-dans-cadre-nouveau-protocole-entente-liant-commission-scolaire-affluents-ville-terrebonne.php?id=1610](http://www.ville.terrebonne.qc.ca/actualites_540-000-investissement-au-parc-ecole-saint-louis-dans-cadre-nouveau-protocole-entente-liant-commission-scolaire-affluents-ville-terrebonne.php?id=1610)

LONGUEUIL :

Bernard Drainville souligne que l'initiative de M. Gionet avait la particularité de miser sur des commanditaires pour fournir main-d'œuvre et matériel en vue de réaliser le parc-école. « On a pris le taureau par les cornes. On s'est responsabilisé. On n'a pas attendu après les fonds publics. C'est cette belle énergie qui m'a convaincu d'appuyer le projet, et ce, dès ma première rencontre avec Luc Gionet. Je suis fier d'avoir été à ses côtés, de l'avoir aidé à défaire des nœuds qui ralentissaient la réalisation du projet, jusqu'au jour où on a coupé le ruban. » « Ce formidable travail d'équipe aura un impact certain sur les élèves d'Armand-Racicot, poursuit M. Drainville. Le parc-école va développer l'esprit d'appartenance à l'école, tout en donnant aux jeunes le goût de bouger. À une époque où on encourage les enfants à faire plus d'activité physique pour lutter notamment contre l'embonpoint et l'obésité, ce projet est très significatif. C'est la qualité de vie de tout le quartier qui s'en trouvera améliorée. Je salue la détermination de M. Gionet et de toutes les autres personnes impliquées dans le projet : les parents, les bénévoles, la direction de l'école, la commission scolaire Marie-Victorin et la Ville de Longueuil, entre autres. Souhaitons que l'initiative fasse des petits partout au Québec ! »

ST-JOSEPH EN ABITIBI :

«C'est un parc-école pour se divertir, bouger et prendre de l'air.»

Il a ajouté «vous êtes très chanceux et vous le méritez. Plusieurs personnes ont participé à ce projet. Nous avons collaboré étroitement, la direction de l'école et la commission scolaire, pour en arriver à un tel résultat.»

<http://lechoabitibien.canoe.ca/webapp/sitepages/content.asp?contentid=209162&id=296&classif=En+manchettes>

VALLEYFIELD :

Déjà le 5 avril dernier, Lucie Charlebois députée de Soulanges et Whip en chef du gouvernement à Québec avait

parlé de ce magnifique projet et avait annoncé un investissement de 174 000 \$ provenant du *Fonds vert du Plan d'action sur les changements climatiques (PACC)* de Québec. (HINT, HINT, HINT)

« Ce projet communautaire unique et innovateur de développement durable offre aux nombreux partenaires l'opportunité de démontrer qu'à Salaberry-de-Valleyfield, la concertation porte fruit et que nous avons à cœur, l'amélioration du bien-être de nos enfants et de la communauté. Bien souvent, chacun de notre côté, il nous apparaît impossible de réaliser de tels projets, mais la force de la concertation et de l'entraide nous fournit l'occasion de faire une différence et de laisser notre empreinte. »-  
**40 000 \$ à combler : Appel à tous**Le comité de mise en œuvre du *Parc-école Vert du quartier Champlain* est actuellement en recherche active de nouveaux partenaires afin de combler les 40 000 \$ nécessaires afin de boucler le budget. À ce sujet, ceux et celles qui souhaiteraient ajouter leur nom à la liste des donateurs peuvent le faire en communiquant avec le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent (**EXISTE-T-IL UN COMITÉ DU GENRE POUR NOTRE RÉGION ???**) <http://www.infosuroit.com/un-parc-ecole-vert-pour-ecole-sacre-coeur-et-quartier-champlain-a-valleyfield/>



ANNEXE 2

ARC

ARCHITECTURE-QUÉBEC



ENVOI DES PUBLICATIONS CANADIENNES, CONTRAT # 40037429 / 85

# L'ARCHITECTURE INVINCIBLE

159  
MAI 2012

# LE SOMMAIRE

**ARQ**

ARCHITECTURE-QUÉBEC

Page couverture:  
Montréal, Quartier  
des spectacles.  
Conception :  
Daoust Lestage inc.  
Architecture design  
urbain (photo : Marc  
Cramer).

**5**

L'INFLUENCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
SUR LES PROCESSUS INVISIBLES DE RÉALISATION DES PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME  
GONZALO LIZARRALDE, MICHEL MAX RAYNAUD & JEAN-JACQUES TERRIN

**10**

CONCEVOIR LE PROJET DU PROJET  
JEAN-BAPTISTE MARIE & JEAN-JACQUES TERRIN

**12**

LOGEMENTS ABORDABLES ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE  
DANIEL PEARL

**18**

L'ARCHITECTURE INVISIBLE: LA GOUVERNANCE DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME  
GONZALO LIZARRALDE ET MICHEL MAX RAYNAUD

**22**

LA PARTICIPATION CITOYENNE AU SEIN DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME  
LAURENT VIEL

**26**

LA COLLABORATION AU SEIN DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME DURABLES  
LINE CASTONGUAY

**28**

LES PARTIES PRENANTES DU PROJET D'ARCHITECTURE FACE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : ENTRE LA VISION STRATÉGIQUE ET LE PROJET  
BENJAMIN HERAZO

**31**

L'INTÉGRATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE AU PROCESSUS DE CONCEPTION DU PROJET ARCHITECTURAL  
MARWAN ALKHOULI

**36**

COLLABORATION ET SOLIDARITÉ ENTRE CONCEPTEURS ET GESTIONNAIRES  
CLÉMENT DEMERS

**38**

LES IMPACTS DE L'ARCHITECTURE INVISIBLE  
GONZALO LIZARRALDE, MICHEL MAX RAYNAUD & JEAN-JACQUES TERRIN

**40**

ARCHITECTURES DU SPECTACLE AU QUÉBEC  
YVES DESCHAMPS

Éditeur : PIERRE BOYER-MERCIER.

Membres fondateurs de la revue : PIERRE BOYER-MERCIER, PIERRE BEAUPRÉ, JEAN-LOUIS ROBILLARD ET JEAN-H. MERCIER.

Comité de rédaction: PIERRE BOYER-MERCIER, RÉDACTEUR EN CHEF ;

JONATHAN CHA, YVES DESCHAMPS.

Production graphique : CÔPILIA DESIGN INC. / Directeur artistique : JEAN-H. MERCIER.

Représentants publicitaires (Sales Representatives) : SLA COMMUNICATION (LOUISE LUSSIER, POSTE 223; CELL.: 514-898-7543).

Montréal : 32, de Matagami, Blainville, Québec, J7B 1W2 / Téléphone : (514) 747-0047 / Télécopieur : (450) 434-0051 / Sans frais (Toll Free) : 1-888-547-0047.

La revue ARQ est distribuée à tous les membres et stagiaires de L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC,  
aux membres de l'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES DESIGNERS D'INTÉRIEUR DU QUÉBEC et aux ÉTUDIANTS EN ARCHITECTURE ET EN DESIGN D'INTÉRIEUR au Québec.

Dépôt légal: BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC et BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA. ISSN : 1203-1488.

© CÔPILIA DESIGN INC : Les articles qui paraissent dans ARQ sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

Envois de publications canadiennes : contrat de vente #40037429.

La revue ARQ est publiée quatre fois l'an par CÔPILIA DESIGN INC.

Les changements d'adresse et les demandes d'abonnement doivent être adressés à : CÔPILIA DESIGN INC., 21760, 4<sup>e</sup> avenue, Saint-Georges, Québec, G5Y 5B8.

Téléphone pour la rédaction : (514) 343-6276, pour l'administration et la production : (418) 228-2269.

Abonnement au Canada (taxes comprises) : 1 an (4 numéros) : 36,46 \$ et 56,96 \$ pour les institutions et les gouvernements. Abonnement USA 1 an : 50,00 \$. Abonnement autres pays : 60,00 \$.

ARQ est indexée dans «Repères».

# L'architecture invisible : la gouvernance de projets d'architecture et d'urbanisme

GONZALO LIZARRALDE & MICHEL MAX RAYNAUD



Gonzalo Lizarralde est  
Professeur à l'École d'architecture,  
Université de Montréal, Directeur du  
Groupe de recherche IF, grif.

Michel Max Raynaud est  
Professeur à l'Institut d'Urbanisme,  
Université de Montréal, membre du  
Groupe de recherche IF, grif.

Iskra Latunova et Michel de Blois,  
candidats au PhD en aménagement,  
Faculté de l'aménagement, Université  
de Montréal, affiliés au Groupe de  
recherche IF, grif.

## Pas d'école dans mon parc!

En septembre 2011, un journaliste du quotidien montréalais *La Presse* se posait cette question : « Qu'est-ce qui est [le] plus important dans une communauté, un parc ou une école ? ». La question avait été soulevée à l'occasion d'un débat autour du projet de l'arrondissement de Verdun de construire une nouvelle école à l'Île-des-Sœurs. En 2011, l'arrondissement annonçait l'abandon du projet — illustré ci-haut — par le groupe « Construisons notre parc-école ». Pourquoi abandonner un projet si important pour la population ? À cause de l'opposition d'une fraction de la population (747 des 2677 riverains) arguant que la construction était prévue dans le parc de la Fontaine, un terrain vert abritant un parc... à chiens<sup>1</sup>.

Le cas du projet non concrétisé de l'école nous amène à soulever un débat éthique important, et il permet de comprendre que le projet d'architecture n'existe pas — n'existe plus — sans l'accord des parties prenantes, et donc, sans des mécanismes appropriés de gouvernance.

## Qu'est ce que la gouvernance du projet d'architecture ?

Les critères de responsabilité sociale et de démocratisation auxquels nous renvoie le développement durable sont de plus en plus importants en architecture, notamment dans le cas des projets urbains et de développement qui sont directement liés à des enjeux d'intérêt public et aux problématiques sociales (une école, par exemple). Le concept de gouvernance de gestion du projet — faisant appel aux structures et aux mécanismes de gestion du projet — est de plus en plus utilisé pour atteindre les objectifs éthiques et répondre aux demandes de responsabilité sociale du projet.

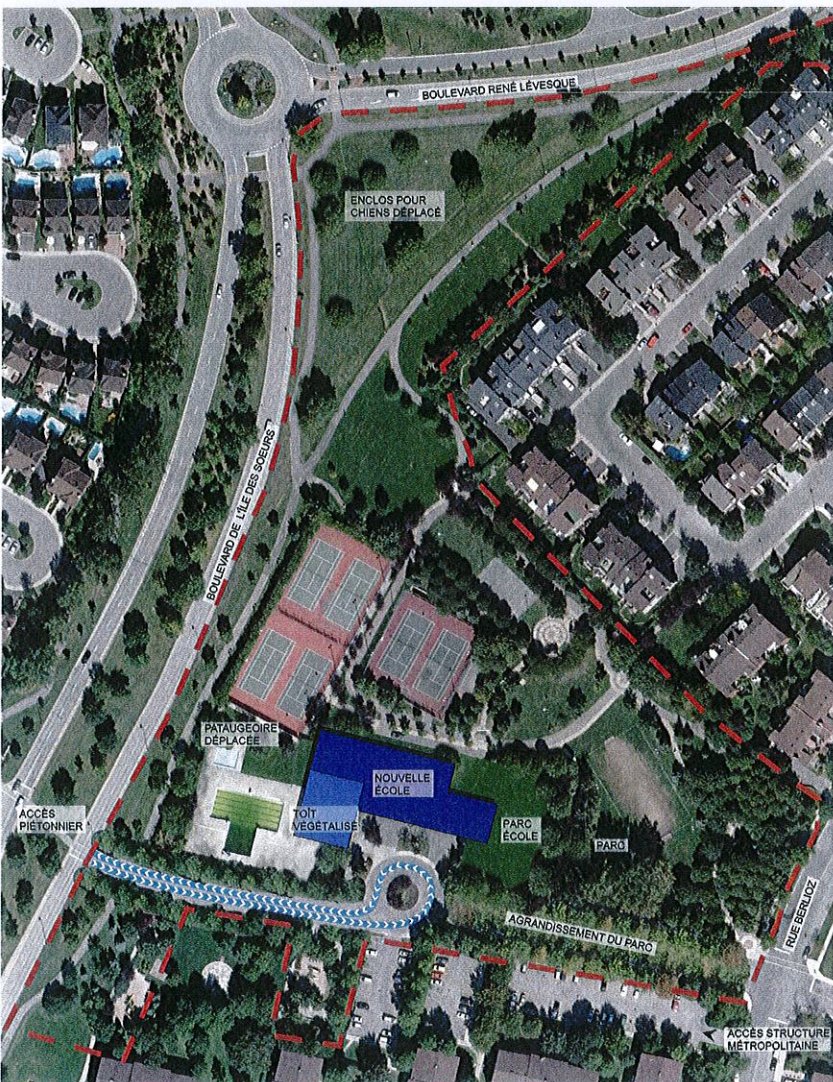
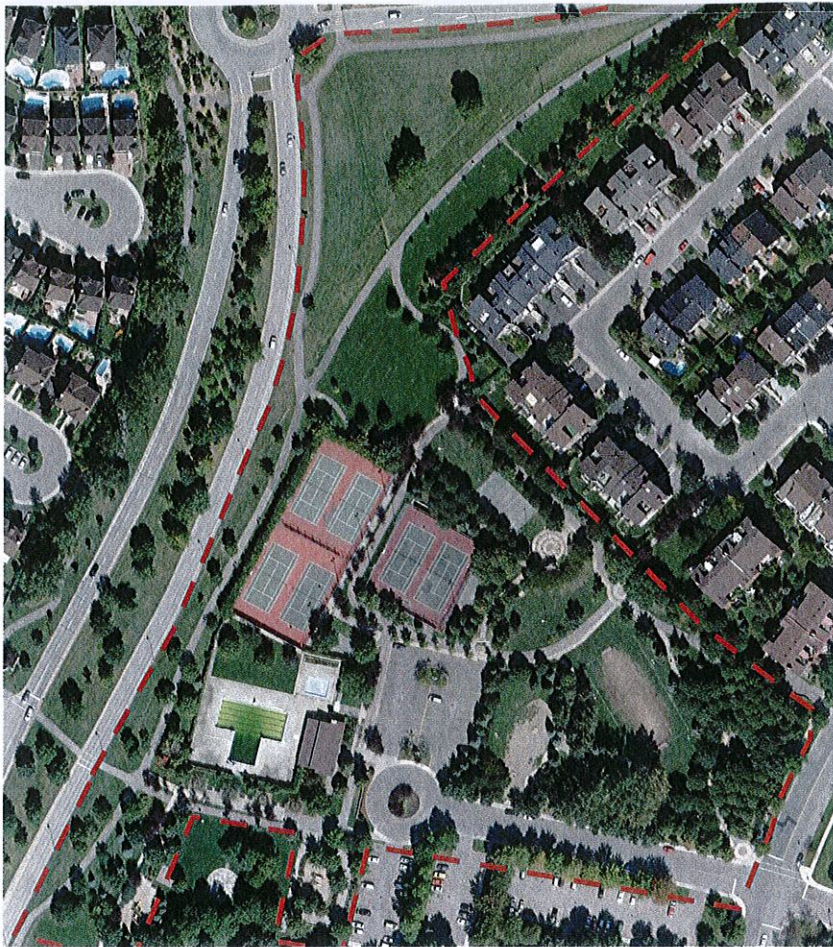
Parler de gouvernance oblige à rappeler ce que gouverner signifie. Gouverner, c'est « structurer le champ d'action éventuel des autres »<sup>2</sup>. Cette « conduite des conduites » implique autant la direction que la négociation. Le pouvoir de gouverner doit tenir compte à la fois des outils mis à la disposition du gestionnaire, ce en quoi consiste son véritable pouvoir de gérer ; à la fois de ce que Foucault appelle « la rétivité du vouloir (toute volonté libre est rétive) et l'intransitivité de la liberté (toute liberté se veut a priori non négociable) »<sup>2</sup>. L'individu (par exemple, le voisin de l'école ou le propriétaire du chien qui utilise le parc), remis véritablement au cœur du débat, devient la clé de la résolution des problèmes et des conflits latents attachés à tout processus de gouvernance, car, il existe deux façons possibles de gérer : par l'exercice direct d'une décision de pouvoir ou par la négociation. Apprendre à « gérer avec et pour », comme l'indique le paradigme du développement durable est une démarche nouvelle dans le champ de la gouvernance. Elle implique la reconnaissance et l'identification de tous les « acteurs » potentiels. L'action de gérer consiste en premier lieu à identifier les parties prenantes.

## Les parties prenantes du projet d'architecture

Plusieurs définitions des parties prenantes existent<sup>3</sup>, cependant, toutes ne sont pas pertinentes pour les architectes et les urbanistes. Selon Edum-Fotwe et Price<sup>4</sup> les parties prenantes sont les « individus ou groupes qui sont directement et/ou indirectement impliqués dans les différentes échelles et au-delà ainsi que ceux dont les vies, l'environnement et le travail sont affectés par les trois échelles spatiales<sup>1</sup> et quels que soient les projets » (p. 313). Une telle définition laisserait supposer un rôle « passif » de la partie prenante. Selon d'autres auteurs, l'individu ou le groupe d'individus, traditionnellement classés en 1) volontaires et non volontaires, 2) primaires et secondaires, 3) internes et externes<sup>5</sup>, agissent directement et/ou indirectement sur le projet. Les parties prenantes sont liées au projet selon ces trois niveaux et incluent tous les acteurs potentiels.

Le changement profond qu'apporte le développement durable est double. D'abord un changement de point de vue : on ne regarde plus l'objet architectural (le résultat du projet, par exemple, l'école) ou l'organisation (la commission scolaire) comme le cœur de l'action de la gestion ; mais on cherche à comprendre comment l'ensemble des parties prenantes intervient et influencent le déroulement du projet ou la marche de l'organisation ; autant dans sa structure interne que dans ses impacts extérieurs — incluant le pouvoir d'arrêter la construction du projet. L'autre changement, lié au premier, conduit à reconsidérer la situation des parties prenantes par rapport au projet. Alexandra Minvielle<sup>6</sup>, avait identifié ce changement dans le monde des affaires aussi : « les parties prenantes semblent être une invitation à penser l'entreprise comme une entité propre en "relations" avec d'autres entités [...] ». Le terme « partie » suggère un « tout » qui reste à définir (p. 178). » Dit autrement, si l'entreprise est en « relations » c'est bien à l'existence des parties prenantes qu'elle le doit. La question se pose aussi pour le projet d'architecture : si le projet est en « relations », c'est bien à l'existence des parties prenantes qu'il le doit, le bâtiment de l'école n'existe que si un accord entre les parties prenantes existe.

er  
n-  
ie  
er-  
n  
le  
u-  
é  
ar  
ti-  
la  
a-  
is-  
u-  
»,  
st  
e  
ic-  
à  
  
n-  
2  
3  
  
n-  
is  
n-  
à  
it  
is  
e  
u-  
o-  
n-  
it  
is  
  
it  
:  
it,  
à  
n-  
a  
e  
r  
r,  
r  
n-  
e  
e  
»  
à  
n  
il  
is  
  
8



**Les parties prenantes du projet d'architecture.  
Qui sont-elles ? Que veulent-elles ?  
Comment vont-elles essayer de l'obtenir ?**

On peut identifier une partie prenante (individu ou groupe) selon la règle des « 3 A » : ses atouts, ses actes et ses attentes. Ces trois « A » répondent aux trois interrogations posées par Froomean pour identifier les parties prenantes : *Who are they* (atouts) ? *What do they want* (attentes) ? *How are they going to try to get it* (actes) ? (p.191)<sup>7</sup>. Ces caractéristiques sont bien sûr dynamiques. Les attentes, les atouts et les actions posées suivent le cycle de vie du projet pour s'y adapter efficacement. On peut ainsi définir chacune des parties prenantes du projet d'architecture en fonction de (a) son pouvoir : sa capacité d'influence selon ses atouts et ses actes ; (b) de sa légitimité : la pertinence de son influence selon ses atouts et ses attentes ; et (c) de son impérativité : l'importance ou l'urgence de son influence selon ses attentes et ses actes<sup>8</sup> (voir Fig. 6).

La question récurrente est de comprendre comment interagissent ces parties prenantes au sein du projet. Nous verrons qu'elles créent une structure complexe autour du projet : un système social, plutôt invisible. Il faut premièrement reconnaître que les projets d'architecture commandés par un client simple et destinés à un usager plutôt passif sont de plus en plus rares<sup>9,10</sup>. Le concept d'un client unique est de plus en plus inapproprié en architecture<sup>10</sup>, car l'implication accrue des nouvelles parties prenantes — parfois ayant des intérêts divergents ou même contradictoires — demande la convergence de besoins et d'attentes multiples de la part des usagers, des riverains, des groupes de pression, des organismes de financement, des organismes de contrôle, etc. Atteindre cet objectif de convergence est difficile car les participants ont des liens particulièrement fragiles, instables et temporaires.

1. L'école qui n'a jamais été construite à l'Île-des-Sœurs, vue extérieure
2. Localisation du bâtiment (situation existante)
3. Implantation du bâtiment



4. L'école qui n'a jamais été construite à l'Île-des-Sœurs, vue extérieure.
5. Les divers groupes de parties prenantes. À gauche : le transfert formel et informel d'exigences vers l'unité responsable de la conduite du projet. À droite : le transfert d'exigences, en général informel, vers l'architecte. Source : [14].
6. Modèle de définitions des parties prenantes.

#### **Le système social des parties prenantes : la Multi-organisation temporaire**

N'oublions pas que les professionnels, entrepreneurs et sous-traitants du projet d'architecture se regroupent conformément à des stratégies de maîtrise d'ouvrage initiées par le client<sup>11</sup>. Ces stratégies contractuelles définissent les rôles et les obligations des divers acteurs. La structure qui résulte de ces relations est une Multi-organisation temporaire. Ce nom de « multi-organisation » provient du fait qu'elle regroupe plusieurs firmes et organisations, et elle est qualifiée de « temporaire » car sa durée de vie est liée à celle du projet.

Dans cette Multi-organisation, il faut aussi distinguer entre les donneurs d'ouvrage « primaires » (ceux dont les activités économiques principales sont liées à la construction de bâtiments pour vendre, louer ou réaliser des investissements) et les donneurs d'ouvrage « secondaires » (ceux qui ont besoin du bâtiment pour réaliser leurs propres activités — lucratives ou non)<sup>12, 13</sup>. Les donneurs d'ouvrage secondaires nous intéressent particulièrement. Ce sont finalement ces clients qui commandent les bâtiments d'intérêt public (les écoles, par exemple). Ils sont parfois expérimentés (dans le sens qu'ils commandent souvent des travaux d'aménagement) et ont des structures internes complexes ayant plusieurs unités ou départements spécialisés. Ils établissent souvent une structure interne adaptée à la réalisation de projets d'aménagement, incluant la mise en place d'un bureau de projets ; c'est-à-dire, une unité responsable du montage et de la gestion de projets. Cette unité développe des procédures et des méthodes pour la maîtrise d'ouvrage, la planification et le contrôle et elle est souvent aussi responsable de l'identification des besoins et du transfert de la commande aux concepteurs (voir Fig. 5). La structure et les mécanismes de gestion du donneur d'ouvrage « secondaire » se complexifient quand le donneur d'ouvrage n'est pas le responsable de la construction ou n'est pas l'occupant du bâtiment<sup>10</sup>. D'ailleurs, plusieurs autres unités internes communiquent et influencent de façon informelle le processus de prise de décisions. Parfois, ces unités court-circuitent par leur position d'autorité, par leur capacité d'influence technique ou par leur simple capacité de communication informelle, les mécanismes et les structures préétablis pour commander et gérer le projet. Ces unités incluent, par exemple :

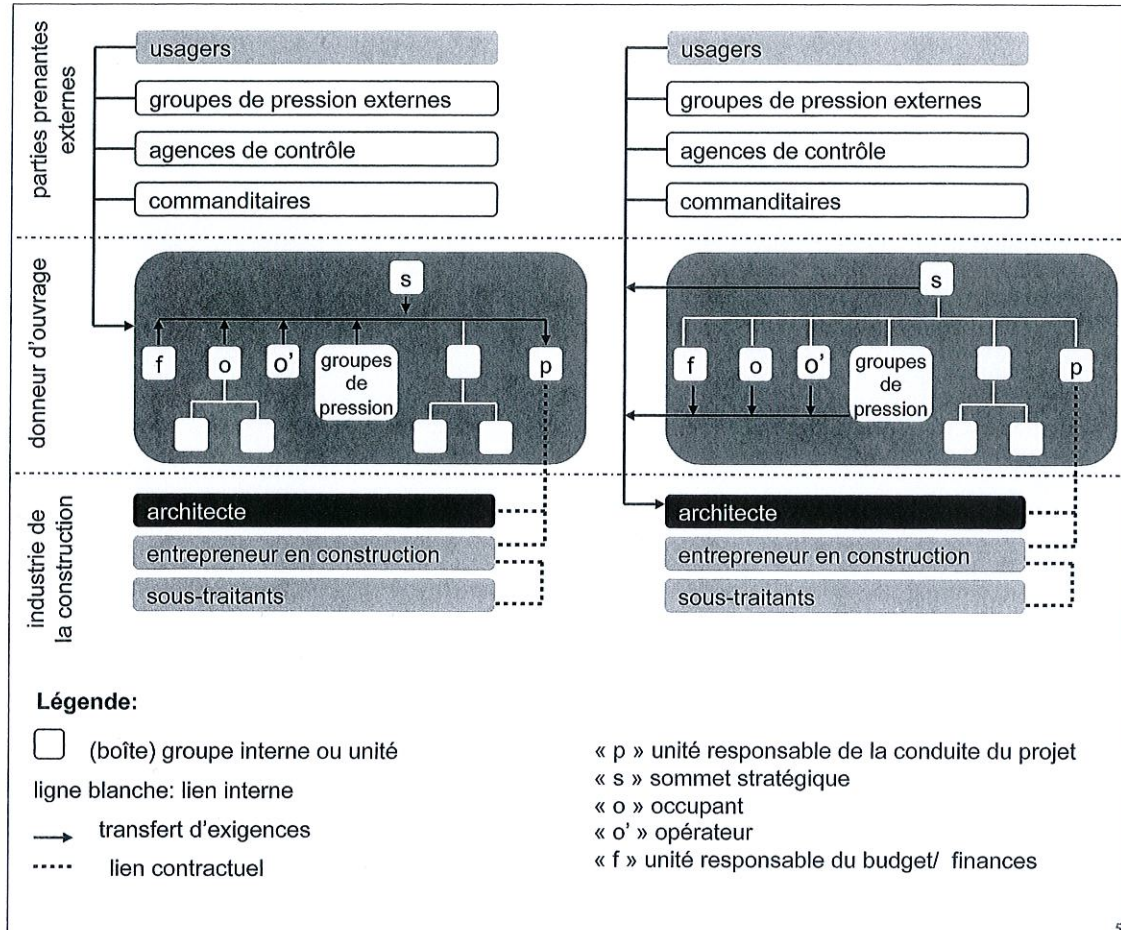
1. La haute direction (ou « sommet stratégique ») : Conseil d'administration, Directeur général, Comité exécutif, etc. (« s » dans la Fig. 5).
2. L'unité responsable du financement (« f » dans la Fig. 5).
3. L'occupant : l'unité ou le groupe d'utilisateurs internes qui utilisent le bâtiment, parfois différent de l'unité qui commande le projet (par exemple, les professeurs et cadres de l'école, dans notre cas d'étude). (« o » dans la Fig. 5)
4. L'opérateur (« o' » dans la Fig. 5) : l'unité responsable de l'entretien, la conciergerie ou la gestion du bâtiment. Cet opérateur peut être interne ou externe à l'organisation.
5. Les groupes de pression internes : les organisations ne sont pas homogènes, elles regroupent des équipes d'individus ayant des intérêts parfois divergents et qui influencent la prise de décisions, par exemple, les syndicats ou les groupes d'employés ou d'utilisateurs regroupés par intérêts.

Cette Multi-organisation temporaire est aussi affectée par des parties prenantes externes au donneur d'ouvrage<sup>14</sup>, incluant :

1. Les usagers externes : les bénéficiaires du projet (par exemple, les parents des élèves de l'école dans notre cas d'étude).
2. Les groupes de pression externes : les citoyens ou les organisations qui défendent ou font la promotion d'une cause ou d'un intérêt particulier, par exemple, la cause de l'éducation ou bien la cause de la protection et du bien-être des animaux domestiques.
3. Les agences de contrôle, incluant les organismes publics municipaux, régionaux et nationaux.
4. Les commanditaires : les organismes publics, parapublics ou privés qui subventionnent, financent ou commanditent le projet partiellement ou complètement (pensez à la commission scolaire dans notre cas d'étude).
5. Le donneur d'ouvrage, qui assume la responsabilité directe de l'ouvrage.
6. Les participants de l'industrie de la construction, incluant les professionnels de design, les consultants en gestion et les entrepreneurs en construction.

#### **Quelle importance pour les architectes?**

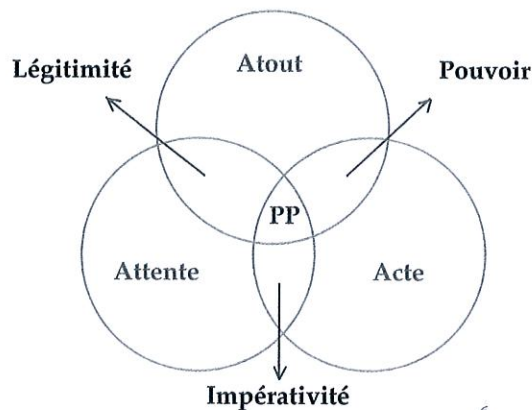
Les relations de gouvernance au sein de la Multi-organisation temporaire influencent de trois façons les relations entre l'architecte et le donneur d'ouvrage. Premièrement, la relation entre l'architecte et le client va au-delà des spécifications de la relation contractuelle et inclut les influences non négligeables des communications informelles entre les participants. Deuxièmement, il devient de plus en plus clair que l'architecte est appelé à faire converger des intérêts et des positions différentes, même parfois contradictoires entre les parties prenantes du projet. Troisièmement, plusieurs intermédiaires, internes ou externes au donneur d'ouvrage, agissent parfois entre l'architecte et les usagers (fig. 2). Ces intermédiaires communiquent et influencent formellement ou informellement les autres parties prenantes. Comprendre ces relations est fondamental pour la réussite du projet d'architecture. Par leur capacité de voir l'ensemble et la complexité totale du projet, les architectes ont une capacité importante pour faire converger les intérêts et les attentes des parties prenantes. Cependant, cela exige une compréhension des aspects « invisibles » de l'architecture, il faut comprendre qu'au-delà de l'objet, l'architecture est aussi un système social.



**Notes**

1. Cardinal, F. *Pas dans mon parc*. 2012 [publié le 22 septembre 2011; <http://www.cyberpresse.ca/debats/editorialistes/francois-cardinal/201109/22/01-4450199-pas-dans-mon-parc.php>].
2. Foucault, M., *Le sujet et le pouvoir*. Dits et écrits, 1994. 4: p. 222-242.
3. Littau, P., N.J. Jujagiri, et G. Adlbrecht, *25 Years of Stakeholder Theory in Project Management Literature (1984-2009)*. Project Management Journal, 2010. 41(4): p. 17-29.
4. Edum-Fotwe, F.T. et A.D.F. Price, *A Social Ontology for Appraising Sustainability of Construction Projects and Developments*. International Journal of Project Management, 2009. 27(4): p. 313-322.
5. Freeman, R.E., *The Politics of Stakeholder Theory: Some Future Directions*. Business Ethics Quarterly, 1994. 4(4): p. 409-421.
6. Bonnafous-Boucher, M. et Y. Pesqueux, Eds. *Décider avec les parties prenantes: approches d'une nouvelle théorie de la société civile*. 2006, Paris : Découverte.
7. Frooman, J., *Stakeholder Influence Strategies*. The Academy of Management Review, 1999. 24(2): p. 191-205.
8. Mitchell, R.K., B.R. Agle, et D.J. Wood, *Toward a Theory of Stakeholder Identification and Salience: Defining the Principle of Who and What Really Counts*. Academy of Management Review, 1997. 22(4): p. 853-886.
9. Friedman, A. et S. Miles, *Stakeholders: Theory and practice*. 2006, Oxford : Oxford University Press.
10. Walker, A., *Project Management in Construction*. 5th ed. 2007, Oxford : Blackwell Publishing.
11. Davidson, C.H., T.A. Abdel Meguid, et Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation. Commission W92, *Procurement: a Key to Innovation - La maîtrise d'ouvrage: clé de l'innovation*. 1997, Montréal : Université de Montréal. xxii, 856.
12. Green, S., *A metaphorical Analysis of Client Organizations and the Briefing Process*. Construction Management and Economics, 1996. 14(2): p. 155-164.
13. Masterman, J.W.E., *An Introduction to Building Procurement Systems*. 2nd ed. 2002, London ; New York: Spon Press. xv, 239.
14. Lizarralde, G. et M. Djemel, *La gouvernance de projets d'architecture: Une typologie de la multi-organisation temporaire*. Les ateliers de l'éthique, 2010. 5(2): p. 76-87.

5



6

# L'influence du développement durable sur les processus invisibles de réalisation de projets d'architecture et d'urbanisme

GONZALO LIZARRALDE, MICHEL MAX RAYNAUD & JEAN-JACQUES TERRIN

Gonzalo Lizarralde, professeur, École d'architecture, Université de Montréal, Directeur du Groupe de recherche IF, grif

Michel Max Raynaud, professeur, Institut d'urbanisme, Université de Montréal, membre du Groupe de recherche IF, grif

Jean-Jacques Terrin, professeur, École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles (ENSAV), Directeur du LéaV

## Pourquoi l'architecture invisible ?

Un grand nombre de processus fort complexes sont nécessaires pour pouvoir développer un projet d'architecture ou d'urbanisme. Bien que ces processus impliquent toutes les parties prenantes du projet tout au long de sa réalisation, ils deviennent invisibles une fois le projet terminé. Peu de traces en restent, peu de personnes les connaîtront. Pourtant, sans ces processus — cette architecture invisible que certains architectes connaissent peu<sup>1</sup> — la société urbaine contemporaine ne pourrait pas exister.

L'objectif de ce numéro est d'analyser l'influence du développement durable sur les processus invisibles de conception, de gestion de parties prenantes, de montage et de planification des projets d'architecture et d'urbanisme. Les articles ont été rédigés à partir d'une synthèse des réflexions menées dans le cadre de deux séminaires de doctorat organisés par le Groupe de recherche IF (grif) et le Laboratoire de recherche de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (LéaV). Les analyses sont basées sur des projets de recherche des deux laboratoires et sur les thèses des étudiants en doctorat affiliés au grif et au LéaV qui cosignent plusieurs articles. La revue présente aussi le développement durable comme un changement de paradigme qui exige des évolutions importantes sur les façons de concevoir et sur les processus de projet. Cinq effets sont analysés par les différents auteurs. Finalement, dans l'article final, nous proposons une discussion sur les principaux impacts identifiés et les conclusions de ce travail.

## Pourquoi le développement durable ?

L'influence du développement durable sur les projets d'aménagement a été largement analysée en termes d'augmentation de l'efficacité, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies pour favoriser l'efficacité énergétique et la réduction des impacts sur l'environnement naturel. Or, les principes du développement durable exigent aussi des changements importants dans « les façons de faire » (les processus) au sein des projets d'architecture et d'aménagement urbain. Ce numéro examine les principaux changements provoqués par l'adoption des principes du développement durable sur les processus invisibles (conception, planification, montage et gestion des projets d'architecture et d'urbanisme). Les auteurs examinent particulièrement l'influence du développement durable sur : (1) la gouvernance des projets, (2) la participation citoyenne, (3) la collaboration, (4) la structure dynamique des projets et (5) les organisations. L'analyse permet de constater que des impacts importants existent sur les donneurs d'ouvrage, sur l'équipe du projet (la structure de la multi-organisation temporaire créée pour réaliser le projet), sur l'innovation, sur l'industrie et sur la réglementation. On constate ainsi que des structures et des pratiques de réalisation de projets plus intégrées, plus participatives et plus adaptatives sont nécessaires afin de répondre aux enjeux de la responsabilité sociale, économique et environnementale.

## Le développement durable : définitions et débats

On constate un intérêt accru pour l'adoption du développement durable dans les projets d'architecture, sans doute parce que l'industrie de la construction et l'urbanisation ont été accusées de causer des problèmes environnementaux majeurs allant de la consommation excessive des ressources à la pollution de l'environnement. Depuis la publication du rapport Brundtland<sup>2</sup>, nombre d'auteurs se sont interrogés sur ce que le développement durable devait préserver pour les générations futures. Pendant que Brundtland parle de « besoins », Solow<sup>5</sup> propose de prendre en compte le « niveau de vie » et élargit son propos à la gestion des ressources naturelles. Cependant, cette question de gestion des ressources est d'autant moins tranchée qu'elle ne résout pas le problème du mode d'action sur ces ressources : faut-il ou non les exploiter pour les laisser aux générations futures ? Plus récemment, c'est le prix Nobel d'économie, Amartya Sen, qui fait évoluer la réflexion en intégrant le développement durable dans une conception élargie de l'idée de justice.

Selon Sen, la notion de « besoins » ne répond que partiellement aux aspirations de l'être humain. Sen propose alors d'élargir la formule en « un développement durable qui maintient, et si possible étend, les libertés et les capacités concrètes dont jouissent les gens aujourd'hui, sans compromettre la capacité des générations futures » (p. 70). La notion de capacité représente « un ensemble de vecteurs de fonctionnements qui indique qu'un individu est libre de mener tel ou tel type de vie » (p. 66). Cette notion inclut deux termes importants : la notion de « possibilité de liberté » et la notion de valeurs. « L'approche par les capacités » que Sen propose revient à « abandonner la focalisation des moyens d'existence pour s'intéresser aux possibilités réelles de vivre ». Sen nous rappelle que, par notre situation privilégiée dans la chaîne des vivants, nous avons une responsabilité vis-à-vis des autres espèces et notre devoir ne peut pas se limiter à protéger l'environnement, mais il faut agir de façon constructive sur lui.

## Paradigme

Ce débat montre que le développement durable n'est ni un dogme, ni une politique, et encore moins une idéologie ; c'est un paradigme : « *the basic belief system or worldview that guides the investigator, not only in choices of methods but in ontologically and epistemologically fundamental ways* » (p. 107). Mais loin d'être indifférent à la nature de ce qu'on veut regarder, le choix de l'objet analysé conditionne les résultats de l'observation. Ainsi, en aménagement et plus particulièrement en urbanisme, on constate l'émergence récente d'une double littérature. L'une traite de la « ville »<sup>3</sup>, l'autre « d'urbanisation »<sup>4</sup>. Les professionnels savent que la « ville » renvoie à une image porteuse de valeurs positives, alors que « l'urbanisation » contient en germe les problématiques de valeurs à risques (l'incontrôlable ou l'informel). Le même paradigme peut donc se lire de deux façons : le patrimoine et le risque (voir graphique p.6). Deux lectures qui serviront à construire des modèles de gouvernance opposés.



**Henri-François Gauthrin**  
Député de Verdun  
Leader parlementaire adjoint du gouvernement

Verdun, 12 octobre 2011

Chers voisins et voisines,

Le débat sur la nouvelle école sur l'Île des sœurs doit tirer à sa fin. Il ne me semble pas inutile de rappeler la situation :

1. La nécessité de construire une nouvelle école primaire sur l'Île des sœurs, et ce, très rapidement me semble une évidence compte tenu de la rapidité de la croissance de la population d'âge scolaire. En effet à la rentrée 2005 l'école de l'île accueillait 661 élèves, ce qui en faisait déjà une grosse école primaire. À la rentrée 2011, elle accueille 975 élèves, elle est la plus grosse école primaire au Québec. La disponibilité des locaux y rend quasi impossible l'application des ratios maîtres-élèves fixés par le ministère de l'Éducation. De plus, les démographes projettent qu'en 2019 le nombre d'élèves d'âge scolaire pour le primaire varierait entre 1500 et 1600 élèves. Il faut donc construire une nouvelle école et le faire vite. Si les prévisions démographiques se confirment, c'est même une troisième école dont l'île aura besoin d'ici dix ans.
2. J'ai soutenu les démarches de la commission scolaire auprès du ministère de l'Éducation pour y obtenir le financement d'une nouvelle école. Ces démarches ont été couronnées de succès et la ministre de l'Éducation a alloué les fonds nécessaires à la construction d'une nouvelle école. Si le gouvernement provincial finance la construction, si la commission scolaire Marguerite Bourgeois est le maître d'œuvre, il incombe à la municipalité de fournir le terrain.
3. L'arrondissement de Verdun a initialement identifié le parc de la Fontaine pour y situer cette école. Tout emplacement engendre une certaine nuisance. Le choix initial du parc de la Fontaine avait pour effet de :
  - a. Diminuer la superficie consacrée aux espaces verts
  - b. Créer des difficultés de circulation sur la rue Berlioz à l'entrée et à la sortie des classes.
4. Un comité de citoyens, formé par l'arrondissement, a travaillé pour modifier le projet initial afin d'en atténuer les effets néfastes. Un second groupe, animé de la volonté de préserver le peu d'espace vert de l'île, a recherché d'autres emplacements sur l'île pour y situer l'école.



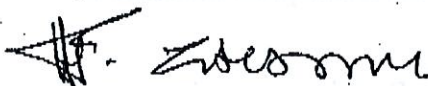
5. Le premier comité a modifié le projet de la façon suivante : l'accès à l'école se ferait à partir du boulevard de l'Île des sœurs, et ne pourrait se faire à partir de la rue Berlioz. Ceci règle le problème de circulation sur la rue Berlioz. De plus, l'empreinte écologique sur le parc serait limitée, grâce à un stationnement intégré, ce qui en préserve la plus grande partie.
6. Le second groupe a identifié un certain nombre de sites alternatifs pour y construire l'école soit :
  - a. Parc Maynard-Ferguson (proche de Symphonia)
  - b. Une partie du golf
  - c. Les maisons du lac
  - d. Tours symphonia
  - e. Le chemin du golf
  - f. Parc Archambault

Les sites a, b, c, d, ne peuvent être utilisés, car au moment où l'ancien propriétaire les a cédés à la ville il était clairement indiqué que l'arrondissement devait les rétrocéder s'il ne l'utilisait pas pour des fins de parc ou de golf.

Le site e nécessiterait un long processus d'expropriation; de plus, l'arrondissement s'est engagé à ne pas en modifier le zonage pour une période de deux ans. Il ne peut, d'après moi, être utilisé pour une construction rapide.

Le site f a été pollué et des études sont nécessaires pour savoir s'il serait admissible à une construction, particulièrement à la construction d'une école.

7. Il ne reste que le projet amélioré du parc de la Fontaine pour y construire l'école dans des délais acceptables.
8. Il importe cependant que l'arrondissement, comme le maire l'a annoncé, s'engage à ce que la partie restante du parc soit préservée et qu'advenant, dans le futur, le besoin d'une troisième école celle-ci ne soit pas bâtie sur la partie résiduelle du parc.
9. Je demande donc à tous mes concitoyens de soutenir ce projet de façon à ce que nous puissions offrir, à temps, à nos plus jeunes l'environnement scolaire adéquat auquel ils ont droit.



Henri-François Gautrin  
Député de Verdun



## **Lettre ouverte aux résidents des Verrières sur le Fleuve au sujet du projet de la nouvelle école primaire**

La semaine prochaine, certains résidents de l'Île-des-Sœurs devront prendre une décision très importante qui aura un impact lourd de conséquences sur l'avenir, l'équilibre et la vitalité de leur communauté. Cette décision vise à accueillir une nouvelle école de niveau élémentaire ou à la rejeter. Personnellement, je crois que cette nouvelle école représente une nécessité pour le bien de l'Île-des-Sœurs et que sa construction ne fera qu'ajouter à la qualité de vie et à la valeur des propriétés de l'Île en général.

Puisque vous pourriez signer le registre si vous vous opposez à la construction de cette école dans une toute petite partie du parc de La Fontaine, j'ai pensé partager avec vous ma vision des choses afin d'ajouter à votre réflexion avant de prendre votre décision.

Il ne m'a pas été facile de prendre la décision de vous écrire. Mon expérience m'a appris que peu importe la bonne foi d'un promoteur, on a tendance à questionner ses véritables motivations. Je tiens à vous assurer que je n'ai aucun autre intérêt que de faire de l'Île un meilleur endroit pour y vivre. Je vous écris parce que je suis profondément convaincu qu'il y a des moments dans la vie où on a l'obligation morale de se faire entendre même si cela signifie que l'on ne se fera pas que des amis et aujourd'hui est un de ces moments.

Il y a 30 ans, lorsque nous avons planifié et conçu le projet des Verrières sur le Fleuve, nous voulions faire des Verrières une communauté de prestige - autosuffisante et indépendante des installations avoisinantes. Nous avons offert à ses résidents un parc ou des espaces verts qui s'étendent sur environ 500 000 pieds carrés, soit plus que tout le Parc La Fontaine, ainsi que des piscines et des terrains de tennis. Les résidents des Verrières n'avaient donc pas à traverser la rue pour profiter de telles installations dans le parc voisin. Nous avons voulu que Les Verrières soit une communauté riveraine très spéciale et privilégiée, ce qu'elle est. La construction d'une école sur une partie du Parc de La Fontaine n'y changera rien mais empêcher sa construction privera les autres résidents de l'Île ayant des enfants du bienfait d'avoir une école sur l'Île et de ne pas avoir à les faire voyager jusqu'à la terre ferme (Verdun).

J'ai lu dans le journal que certains accusent les promoteurs de ne pas avoir prévu de terrain pour construire une école. Mais ce n'est pas le rôle d'un promoteur. Par contre, comme promoteur, nous sommes fiers d'avoir joué un rôle dans la sauvegarde de la forêt et des berges de la Pointe-Sud et de la Pointe-Nord de l'Île et d'être des citoyens corporatifs responsables. J'ai également lu que d'autres blâment la Ville de ne pas avoir eu la vision de réserver un terrain pour une deuxième école. Peut-être. Mais ce ne sont pas les élus en place qui en sont responsables : ils doivent utiliser les cartes qu'ils ont en mains et prendre les meilleures décisions en tenant compte de la réalité d'aujourd'hui.

(suite au verso)

Je sais qu'un groupe de résidents tente de vous convaincre que l'école telle que planifiée sur une partie du site du Parc de La Fontaine aura un impact négatif sur votre style de vie et sur la valeur de votre propriété. Je crois que c'est plutôt l'inverse. En éliminant l'accès à l'école à partir de la rue Berlioz, en ajoutant un toit vert et en limitant la superficie de l'école, la construction de l'école ne devrait avoir aucun impact négatif et le terrain utilisé pour sa construction n'enlèvera aucun avantage apporté par le parc aux résidents des Verrières.

Pouvoir construire une deuxième école représente un immense privilège. Je me souviens que dans les années 70, il a fallu de nombreuses démarches pour réussir à convaincre le gouvernement provincial de construire une première école à L'Île-des-Sœurs. Cela a pris des années et des efforts continus pour que cette dernière voit le jour. Quel bonheur ce fut lorsque le gouvernement provincial, sous la gouverne de l'Honorable René Lévesque, a accepté de consacrer un budget à ce projet! Aujourd'hui, on nous offre une école et ce serait vraiment dommage de refuser cette opportunité parce que certains résidents pensent à tort qu'ils en seront affectés de manière négative. Il est maintenant temps d'unir nos efforts et d'agir pour le bien de toute la communauté.

Je vous invite à considérer mon message comme venant d'une personne impliquée depuis le tout début du développement de L'Île-des-Sœurs; quelqu'un qui est fier et qui a à cœur la valeur à long terme autant des Verrières que de celle de la communauté de toute l'Île-des-Sœurs. Si je devais résumer mon message, je dirais que vous n'avez rien à perdre dans la construction d'une école comme celle qui est prévue sur une partie du site du Parc de La Fontaine, au contraire; mais que l'Île-des-Sœurs en tant que communauté a beaucoup à perdre si cette école ne devait pas voir le jour.

Sincèrement vôtre,



Samuel Gewurz  
Président

Êtes-vous concernés par le dossier de la nouvelle école au parc de la Fontaine?

# Lettre à mes voisins des Verrières

Chers voisins, le processus d'aménagement d'une nouvelle école au parc de la Fontaine est maintenant enclenché. Tous les citoyens de la zone limitrophe au parc seront sollicités au cours des prochains jours pour s'opposer au projet. Un référendum pourrait en résulter et coûter à tous les contribuables quelque 60 000 \$, sans compter les débats jusqu'en janvier 2012.

Cet exercice démocratique, s'il se concrétise, sera caractérisé par une loi provinciale désuète qui privera toutes les familles de l'Esplanade de l'Île (rues à l'ouest du boulevard de l'île : de la Sagittaire, de la Prunelle, de la Vigne, etc.), pourtant parties prenantes car futurs usagers de l'école, de pouvoir y participer. Par contre, les adultes des 816 appartements en copropriété et des 6 maisons de ville du complexe des Verrières, même s'ils demeurent plus loin du lieu de la future école que ceux de l'Esplanade, auront droit de vote. Le Directeur général des élections n'a pas encore donné son décompte final, mais on peut d'ores et déjà croire que vous serez approximativement 1 500 voteurs sur les 3 300 pouvant être recensés dans les huit zones contiguës. Avec ce poids hors du commun, vous pourriez à vous seuls décider de l'issue du projet. Ce sera pour vous une très grande responsabilité, si on tient compte que les familles de l'Esplanade de l'Île n'auront même pas droit de vote.

On vous demandera de bloquer le projet de construction d'une deuxième école primaire à l'île qui aura une empreinte au sol de 4 000 m<sup>2</sup>, alors que le parc de la Fontaine en fait 43 000. Pour bien comprendre ce qui est en jeu, je vous propose de consulter la carte à la page suivante. L'espace qui sera occupé par la nouvelle école ne représente que l'équivalent de 16 % du jardin privé du complexe des Verrières qui en comporte à lui seul 25 000 m<sup>2</sup>. Ainsi, il y aurait assez de place dans votre propre jardin pour construire six écoles semblables à celle que les opposants vous demandent de rejeter. Je comprends difficilement ceux qui parmi vous aux Verrières veulent nous priver de ce projet communautaire vert alors que vous avez déjà accès pour votre usage exclusif à : « 25 000 m<sup>2</sup> de jardins, longeant les berges du Saint-Laurent sur près de 350 mètres<sup>1</sup> ».

Chers voisins, lorsqu'on vous demandera de signer le registre pour bloquer le projet, dites-vous que son abandon créera bien des soucis aux familles de votre quartier. Comme les parents des amis de mes enfants, je souhaite ardemment les voir grandir droits comme des arbres dans un tel espace, au milieu du parc, et non pas sur le bord de l'autoroute, dans un coin contaminé de l'île ou sur la terre ferme, ce qui les obligerait à prendre l'autobus dans le trafic du matin et du soir.

On vous demandera de tout bloquer alors que ce projet ne soustraira pratiquement aucun espace végétal du parc, l'école occupant le stationnement actuel de même que l'enclos à chien, qui sera relocalisé quelques dizaines de mètres plus loin. Mieux, cet espace d'asphalte perdu sera compensé par la végétalisation de la rue de la Fontaine et la plantation de plusieurs nouveaux arbres.

Chers voisins, les familles du quartier disent oui à ce projet rassembleur, visionnaire et éducatif; oui au désengorgement de l'école actuelle qui comptera plus 1 000 enfants dès 2012; oui à cette nouvelle vision d'école verte sans autobus, vers où les enfants marcheront matin et soir avec leurs parents. Nous disons oui au réaménagement du chalet et des espaces de jeux collectifs; oui à la végétalisation de la rue de la Fontaine; oui aux nouveaux arbres plus nombreux qu'avant; oui à la relocalisation de l'accès routier par le boulevard de l'île; oui à la possibilité d'utiliser le gymnase et les équipements les soirs, le week-end et pendant les 10 semaines de vacances estivales; etc.

Chers voisins, avant de vous opposer, pensez-y bien. Renseignez-vous sur la teneur réelle de l'enjeu, faites fi des suppositions, des hypothèses et des discours alarmistes, reconnaissez la beauté du projet et les valeurs de ceux qui le porte, et surtout, en toute sagesse, prenez la bonne décision pour que se poursuive notre bon voisinage. Merci.

Vincent Lagueux  
Citoyen limitrophe de la rue Terry-Fox et insulaire depuis 1989  
Papa de deux enfants fréquentant l'école primaire

1 : Extrait du site internet des Verrières : <http://verrieres.org/jardins>



*Il y aurait assez de place dans le jardin des Verrières pour construire six écoles semblables à celle que les opposants vous demandent de rejeter.*